

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **SEXTANT GRAND LARGE**

Identifiant de l'entité juridique : **AMIRAL GESTION**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? <small>[Cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]</small>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ % <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 10% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne fera aucun investissement durable

Préambule



Le présent document vise à rendre compte de la façon dont Amiral Gestion promeut les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et prend en compte les risques de durabilité dans le cadre de la Gestion de son fonds Sextant Grand Large, classé « Article 8 » selon la classification du Règlement Disclosure – SFDR. Le document vise également à rendre compte de la manière dont le fonds prend en considération les risques climatiques et ceux liés à la biodiversité dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie climat² auquel le compartiment Sextant Grand Large est soumis de par la taille de son actif sous gestion supérieure à 500 millions d'euros au 30 décembre 2022.

Les documents de référence de mise en conformité d'Amiral Gestion aux obligations d'information de l'article 29 sont publiés sur le site internet depuis le 1^{er} juillet 2022, à savoir :

- le Rapport ESG - Climat 2022 de la Loi Energie Climat sur le périmètre entité (https://api.amiralgestion.com/files/21de214f/rapport_esg_climat_2022_amiral_gestion_vf.pdf).
- la Politique environnementale d'Amiral Gestion 2022-2023 (https://api.amiralgestion.com/files/6b37c906/amiral_gestion_politique_environnementale_2022_2023_vf_.pdf)

¹ Date du document : 1^{er} mars 2023 – données arrêtées au 30/12/2022 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : https://api.amiralgestion.com/files/eed00f02/2023_02_20_sextant_grand_large_prospectus_complet.pdf

² Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

- Les Politiques sectorielles sur le charbon (https://api.amiralgestion.com/files/7cf77075/amiral_gestion_politique_charbon_vf.pdf) et les énergies fossiles (https://api.amiralgestion.com/files/26b3e556/amiral_gestion_politique_oil_gas_vf.pdf)

Pour le reporting périodique du compartiment Sextant Grand Large, et afin de ne pas modifier la structure réglementaire de la présente Annexe IV issue des RTS SFDR du règlement Disclosure, nous signalerons dans les parties convergentes avec l'attente d'informations requises par l'article 29 une mention de correspondance d'information en préambule des parties concernées. Les éléments complémentaires nécessaires à communiquer et qui ne figurent pas dans ces parties du reporting seront intégrés dans une annexe complémentaire dédiée à la fin de ce document.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Suivi de scores ESG moyens du portefeuille³

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de SEXTANT GRAND LARGE.

Par ailleurs, le compartiment suit également l'évolution de la Note qualité ESG interne extraite de son analyse fondamentale des valeurs investies en actions.

Note Qualité ESG interne⁴ (source : Amiral Gestion)

Au 30 décembre 2022

	Note Qualité (/10)	Couverture	Evolution de performance année n / n-1
SEXTANT GRAND LARGE	4,86	63 %	+5,19 %
Note Qualité ESG interne du compartiment au 31/12/2021	4,62	62,79 %	

Score ESG externe⁵ (source : MSCI ESG Ratings)

Au 30 décembre 2022

	Score ESG (/10)	Couverture	Evolution de performance année n / n-1
SEXTANT GRAND LARGE	5,46	57,26 %	- 5,86 %
Score ESG externe du compartiment au 31/12/2021	5,80	57 % %	

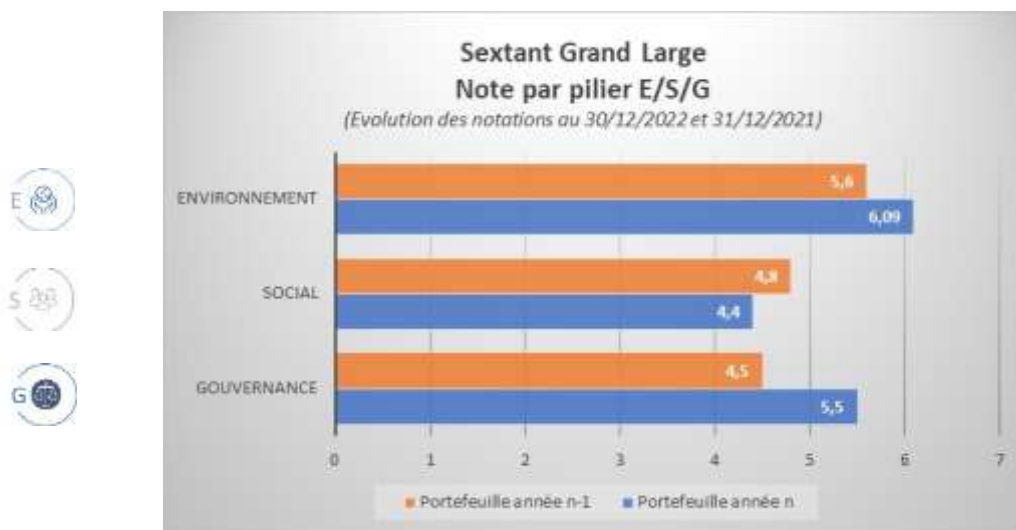
³ Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 60% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC) pouvant être atteinte par la couverture d'analyse des scores ESG externe et / ou interne.

⁴ La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

⁵ La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le niveau de notation ESG externe du compartiment **SEXTANT GRAND LARGE** est en léger recul (-5,86%) sur un an mais en légère progression sur une proportion équivalente sur la base de la Note Qualité ESG interne. Par ailleurs, on note une amélioration sensible des notations sur les piliers **Environnement et de Gouvernance** qui composent la notation ESG externe comme le montrent les données figurant ci-dessous.



Principaux contributeurs de la performance ESG du compartiment (base Score ESG externe)

Nom	Note ESG	Poids recalculé ⁶
KONTRON	5,6 / 10	4,62 %
HELLOFRESH	8,1 / 10	2,92 %
PAYPAL HOLDING	7,1 / 10	3,17 %
VIVENDI	6,4 / 10	3,28 %
TECHNIP FMC	8,4 / 10	2,39 %

Principaux détracteurs de la performance ESG du compartiment (base Score ESG externe)

Nom	Note ESG	Poids recalculé ⁶
NISSAN SHATAI CO.	2,0 / 10	0,56 %
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUELLE TOULOUSE	3,96 / 10	0,3 %
GRAND CITY PROPERTIES	6,3 / 10	0,2 %
GROUPE GUILLIN	1,7 / 10	0,76 %
SOLUM	1,9 / 10	0,87 %

⁶ Poids recalculé : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par SEXTANT GRAND LARGE, le compartiment a pris un engagement de suivi du portefeuille sur un indicateur en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 30/12/2022 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE SEXTANT GRAND LARGE	
	Couverture	Teq CO2 / M€ de CA
30/12/2022	85,53 %	75,94

**LEGENDE*

Source : Amiral Gestion – Données S&P Trucost

*WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.*

Scope 1, 2 et partie indirecte du scope 3 amont

N.B. : Seules les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1"- et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de l'absence de transparence des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

Suivi des métriques climat et d’empreinte environnementale de SEXTANT GRAND LARGE



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l’article 29 de la Loi Energie Climat pour les fonds totalisant plus de 500 millions d’euros d’encours sous gestion, en matière de contenus relatifs :

- à l’Alignement Taxonomie / part de combustibles fossiles (Réf. Données « Part Verte » et « Part Brune »)
- à l’Alignement avec l’Accord de Paris (Réf. Données « Température et Alignement 2°C »)
- à l’Alignement biodiversité (Réf. Données « Empreinte environnementale »)
- au Processus de gestion des risques (focus risques climatiques et biodiversité) – Cf. annexe en fin de document

Le compartiment produit annuellement un rapport annuel climat et d’empreinte environnementale complet conforme avec les exigences de la TCFD et qui intègre les données de part verte alignée selon le cadre de la Taxonomie Européenne.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du rapport⁷ sont restitués dans le tableau ci-dessous :

	Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU ⁸) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
SEXTANT GRAND LARGE PTF 30/12/2022	52,91 187,67	< 2 °C	1,58 %	1,45%⁹	0%	0,41 %¹⁰	25,57
Couverture	85,53 %	77,32 %	78,35 %	58,76 %	-	74,28 %	60,82 %
SEXTANT GRAND LARGE PTF 31/12/2021	91 782,36	> 3 °C	2,82 %	1,1 %	0,43 %	6,42 %¹¹	27
Couverture	81%	68 %	81 %	55 %	-	60 %	78 %

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

⁷ Le rapport climat de SEXTANT GRAND LARGE sera disponible dans le courant du printemps 2023.

⁸ Il s’agit de la donnée d’Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d’affaires avec comme source les données de recherche de l’agence Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises et sur la base d’estimations.

⁹ Part de données estimées par l’agence Sustainalytics : 79% / Part de données reportées par les entreprises : 21 %

¹⁰ %EBITDA à risque/scénario élevé – Horizon 2030

¹¹ Méthodologie – Unpriced carbon cost

Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Nos OPC portent une vigilance particulière aux risques climatiques, à travers le suivi systématique de l'intensité carbone, voire la production de rapports « Climat » détaillés pour certains portefeuilles (e.g. intensité carbone, étude de l'alignement avec un scénario 2°C, exposition des revenus selon la taxonomie Européenne, part verte / part brune, risques de transition, risques physiques, etc.) qui est amenée à être généralisée à l'ensemble de nos portefeuilles. C'est le cas de Sextant Grand Large dont le Rapport Climat complet sera disponible sur demande dans le courant du printemps 2022.

Par ailleurs, Amiral Gestion a formalisé à l'été 2022 sa Politique environnementale 2022-2023 intégrant son appréhension des enjeux Climat et Biodiversité avec une position qui se veut évolutive et resserrée dans le temps à la lueur de l'analyse d'exposition de ses portefeuilles selon une base de données que nous cherchons à être la plus mature possible afin de pouvoir poursuivre notre réflexion en matière d'objectifs de réduction des impacts de nos investissements. En effet, la majeure partie des portefeuilles gérés par Amiral Gestion sont fortement investis sur des petites et moyennes capitalisations qui sont en phase de développement en matière de publication de données ESG, climat et biodiversité, et de facto moins bien couvertes par les fournisseurs de recherche extra-financière, subissant ainsi des biais d'estimation qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité de leur performance.

A ce titre, le compartiment Sextant Grand Large n'a à ce jour pas fixé d'objectifs de réduction de son impact sur le climat ni d'objectif de performance climatique du portefeuille par rapport à un univers de référence sur son intensité carbone.

Aussi, l'objectif de cette analyse approfondie sur la base d'indicateurs environnementaux est, in fine, d'identifier les secteurs d'activités et les entreprises les plus exposés aux risques climatiques, à la fois pour préparer leur intégration dans la cartographie des risques d'Amiral Gestion, pour des raisons de matérialité financière, mais également pour repérer les impacts et incidences négatives de nos décisions d'investissement afin d'éclairer nos choix de gestion et nos priorités d'engagement actionnarial visant à inciter les entreprises à publier la donnée requise pour renforcer l'acuité des analyses. Cette revue d'analyse préalable vise à mieux comprendre cette donnée afin de déterminer de manière éclairée la mise à jour de notre Politique Environnementale qui interviendra en 2024.

Dans ce contexte, l'équipe de gestion du compartiment a toutefois une vigilance sur le profil climat du fonds. Aussi, au 30/12/2022, **SEXTANT GRAND LARGE est bien orienté et en progression favorable sur un an sur le plan de ses métriques climat**, en particulier sur **son alignement en température qui est inférieur à 2°C** (contre > 3°C fin 2021) et en convergence avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat. Cette progression est due notamment à :

- un désinvestissement total du portefeuille en 2022 de cinq entreprises qui totalisaient une part brune de 0,8% de la VOH du compartiment au 31/12/2021 et que nous avons reporté dans le rapport annuel correspondant (cf. partie « Part brune » infra)
- une intensité carbone du compartiment fortement en baisse tant sur les scopes 1 et 2 que les scopes 1, 2, 3.

Cette bonne performance traduit les premiers effets de l'application de notre politique environnementale :

- qui comprend l'application de deux politiques sectorielles excluant le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles¹² de nos investissements.
- qui induit une vigilance constante de notre équipe de gestion formée aux enjeux climat et qui se traduit par une allocation consciente intégrant la prise en compte de ces enjeux matérialisée par une bonne intensité carbone.

Il est par ailleurs à noter un faible niveau d'exposition aux risques de transition et une exposition légèrement en baisse sur les risques physiques par rapport à fin 2021.

¹² A l'exception des pétroles et gaz de schiste nord-américains, activités sur lesquels le compartiment n'est toutefois pas exposé en date du 30/12/2022

Alignement Taxonomie (« Part verte ») et Part de combustibles fossiles (« Part brune »)

Part Verte

Le compartiment dégage une **part verte positive sur le thème d'atténuation du changement climatique (1,45%) en progression sur 1 an de +32% depuis le 31/12/2021.**

Les informations sur la part verte du compartiment figurent infra dans la partie dédiée du rapport.

Part Brune

Le compartiment Sextant Grand Large n'est pas exposé aux combustibles fossiles, avec une part brune nulle au 30/12/2022.

La sortie de 5 entreprises exposant le fonds à une part brune positive fin 2021 permet d'obtenir ce résultat en nullité d'exposition au 30/12/2022 : il s'agit du désinvestissement total dans le courant du second semestre 2022 des entreprises Franco Nevada Corporation, Berkshire Hathaway, Motor Oil Hella Corinth Refineries, Picanol et Tessengerlo.

Stratégie d'alignement Biodiversité

Amiral Gestion considère le défi de la biodiversité comme une extension naturelle de nos efforts en matière de lutte contre le changement climatique, qui aggrave la destruction des écosystèmes. Nous sommes convaincus que la préservation de la biodiversité nécessite un engagement collectif tout aussi important de la part des différentes parties prenantes : les acteurs du secteur privé y compris les institutions financières, les gouvernements, les ONG et la société civile. Nous avons la responsabilité en tant qu'investisseur de financer des entreprises qui, à minima, cherchent à limiter leurs impacts négatifs sur la biodiversité et aux mieux luttent pour sa préservation.

A ce titre, nous avons intégré une section dans notre politique environnementale sur la biodiversité et mis en place des premières mesures d'exposition de nos portefeuilles, en particulier Sextant Grand Large, avec d'une part l'analyse d'exposition aux controverses biodiversité, d'autre part, la mesure d'un indicateur agrégé d'empreinte environnementale.

Analyse d'exposition aux controverses Biodiversité¹³ de Sextant Grand Large

Dans le cadre de la stratégie d'alignement Biodiversité, Amiral Gestion apporte une vigilance particulière aux controverses liées à cet enjeu, quel que soit le niveau de gravité, avec un suivi régulier mis en place par l'équipe ESG. Ainsi, pour cette année 2022, nous avons détecté quatre entreprises concernées par des controverses biodiversité, notamment du fait de leurs relations commerciales avec des fournisseurs, et que nous suivons sur leur gestion de ces controverses. Il s'agit de Casino, Renault-Faurecia, Companhia Brasileira de Distribuicao et Alphabet.

Cas Casino

Gravité modérée (Catégorie 2) - 2019 - 2022

A travers un rapport à charge du Centre pour l'analyse des crimes climatique (CCCA) et à la suite duquel onze ONG environnementales ont assigné en mars 2021, en France, le groupe Casino en justice, Casino est accusé de déforestation et de possibles violations à l'encontre de groupes indigènes liés à la chaîne d'approvisionnement en viande bovine de Casino Guichard-Perrachon dans la région amazonienne.

Le groupe lui nie ces accusations estimant ne pas être en défaut de son Devoir de vigilance. Dans un entretien avec l'AFP, l'avocat de Casino affirme que le groupe "se conforme scrupuleusement à ses obligations légales" et "ne cesse, en partenariat avec des ONG locales, d'améliorer les procédures de contrôle des fournisseurs et des fermes". Il met aussi en cause le procédé utilisé par les ONG : "Certaines ONG ont fait le choix contestable de porter sur un plan polémique et inutilement contentieux cette problématique" qui nécessite au contraire une "collaboration constructive et apaisée" entre parties prenantes dans un "contexte géopolitique complexe".

¹³ Source : Recherche controverses de Sustainabilitytics

Cas Renault et Faurecia

Gravité modérée (Catégorie 2) - 2021

A travers un rapport à charge de l'ONG Rainforest Foundation, Renault et d'autres constructeurs automobiles, sont accusés d'être potentiellement liés indirectement à la déforestation illégale à grande échelle en Amazonie brésilienne par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement en sièges et intérieurs de voitures, en l'occurrence Faurecia pour Renault.

Le Groupe Renault a publié en 2021 ses engagements sur la biodiversité¹⁴ avec notamment la mention d'un partenariat formé avec le WWF En partenariat avec WWF France visant à faire une revue critique de la stratégie biodiversité de Renault Group, approfondir les connaissances sur les impacts de la mobilité sur la biodiversité et tester la mesure d'empreinte Biodiversité. En 2022, le Groupe a répondu à plusieurs questions écrites sur se impacts environnementaux, dont ceux en matière de biodiversité dont les réponses figurent dans le document accessible via le lien ci-contre : https://www.renaultgroup.com/wp-content/uploads/2022/05/reponses-aux-questions-ecrites_ag-2022.pdf . Dans le cadre de cette réponse, Renault Group a rappelé être membre de la Global Platform for Sustainable Natural Rubber afin de promouvoir l'amélioration des performances environnementales et socio-économiques de la filière caoutchouc naturel. L'accent est mis notamment sur la prévention du risque de déforestation et de conversion des écosystèmes. En 2022, le Groupe s'est engagé auprès de la plateforme à co-financer un projet de 3 terrains dans une zone productrice de caoutchouc naturel. Cette dépense s'ajoute au coût d'adhésion annuelle que le Groupe paye depuis 2019.

Nous notons toutefois que la réponse liée à la controverse sur l'approvisionnement en cuir utilisé pour les intérieurs de voiture n'est pas explicitement mentionnée. Aussi, nous suivons avec attention l'évolution des réponses du groupe face à cette controverse.

Cas de la Companhia Brasileira de distribuicao

Gravité modérée (Catégorie 2) - 2021

Selon une enquête médiatique (Reporter Brasil), plusieurs supermarchés (dont GPA group), vendent de la viande bovine dont les fournisseurs (JBS, Minerva and Marfrig) sont directement ou indirectement accusés de déforestation.

Companhia Brasileira De Distribuicao a déclaré qu'elle avait établi une politique d'achat socio-environnementale pour la viande bovine en 2016 et qu'elle ne faisait affaire qu'avec des fournisseurs qui répondaient à ses critères.

Cependant, la fiche d'analyse de MSCI ESG relève bien sur ce point une insuffisance dans la mise en place de mesures favorisant l'approvisionnement responsable en matières premières (en particulier sur le lait et la viande bovine) dans sa chaîne de fournisseurs, positionnant l'entreprise en dessous de ses pairs. Nous poursuivons sur l'année 2023 le suivi des évolutions en la matière de la part de l'entreprise.

Cas Alphabet (ex Google)

Gravité faible (Catégorie 1) - 2022

Il est reproché à Alphabet d'entretenir des relations commerciales avec les fournisseurs (Marsam et Chimet) incriminés dans la gestion des mines d'or illégales sur des terres indigènes en forêt Amazonienne, responsables ainsi des faits de déforestation, de dommages environnementaux et sociaux. Les deux fournisseurs d'or, Chimet et Marsam, fournissent Alphabet ainsi qu'Amazon, Apple, Microsoft ...

Alphabet ne souhaite pas commenter à ce jour cette controverse.

Il est à noter que plus de 300 sociétés cotées en bourse mentionnent Marsam comme fournisseur dans les déclarations d'exploitation minière responsable qu'elles sont tenues de déposer auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Selon les derniers développements, le Brésilien Marsam a été retiré à l'automne 2022 de la liste des fonderies et affineries de la Responsible Minerals Initiative réputées suivre les meilleures pratiques d'approvisionnement. Un consultant externe de Marsam a déclaré en réponse à cette sanction que la société ferait appel de la décision de l'initiative et que la société avait mené sa propre évaluation de F. D'Gold et n'avait rien trouvé d'anormal. Le

¹⁴ <https://www.renaultgroup.com/wp-content/uploads/2021/06/fr-engagements-renault-group-act4nature-international-pour-la-biodiversite-2021-1.pdf>

consultant a également souligné que les accusations d'exploitation minière illégale contre le client de Marsam n'ont pas encore été prouvées.

A la lueur de ces derniers évènements, nous poursuivons le suivi actif de l'évolution de cette controverse à savoir si le retrait de Marsam de la Responsible Mineral Initiative conduira Alphabet notamment à exclure Marsam de sa liste de fournisseurs à court-moyen terme, voire d'envisager une indemnisation des parties prenantes impactés négativement par les activités de Marsam si l'exploitation minière illégale est avérée aux termes des procédures en cours.

Analyse de l'empreinte environnementale de Sextant Grand Large

L'analyse de l'empreinte environnementale mesure les risques et les opportunités qui ne sont pas saisies par une analyse conventionnelle des portefeuilles. L'empreinte quantifie l'impact environnemental des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'eau, des déchets, des polluants de l'air, du sol, et de l'eau, ainsi que l'utilisation des ressources naturelles. Afin de permettre une comparaison des différents impacts environnementaux, notre fournisseur de recherche S&P Trucost attribue un coût environnemental à chaque ressource et polluant.

Au 30/12/2022, Sextant Grand Large présente un ratio d'empreinte environnemental par million de chiffre d'affaires (EC/R) de 1,58% contre 2,82% à fin 2021. Le périmètre utilisé dans cette analyse est celui des coûts directs, des coûts associés aux fournisseurs directs et ceux associés aux fournisseurs indirects. Aussi, si le coût des impacts environnementaux négatifs des entreprises en portefeuille était monétisé, cela représenterait 1,58% de leurs chiffres d'affaires cumulés. **L'exposition du fonds à ces coûts potentiels a baissé de 44% sur un an.**

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG externe.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion¹⁵ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

¹⁵ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion

Part d'investissement durable – Bilan au 30/12/2022

SEXTANT GRAND LARGE (Données pondérées au 30/12/2022)	
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-top: 5px; width: fit-content;">Part d'ID minimale : 10%</div>	31,72 %
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	30,14%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	1,58 %

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, parmi lesquels la prise en compte des PAI depuis cette date afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissements durables pour nos compartiments.

A ce titre, **le compartiment dégage au 30/12/2022 une part d'investissements durables représentant 31,72 % de l'actif net du portefeuille.**

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis le 31-12-2022 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle¹⁶



17/18

Au 30 décembre 2022, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Il est à noter que le compartiment a également une vigilance particulière sur les investissements dans les secteurs de l'alcool et du jeu. Au 30/12/2022, le compartiment n'a pas d'exposition aux actions ou obligations d'entreprises évoluant dans le secteur du jeu.

Sur le secteur de l'alcool, une analyse spécifique du positionnement des produits et des pratiques de vente des producteurs et des vendeurs au détail d'alcool a été réalisée en cas d'exposition dépassant 5% du chiffre d'affaires, pour vérifier la bonne gestion des risques sociaux par l'entreprise. Dans ce cadre de l'application de notre politique sectorielle sur cette activité, le compartiment a investi dans l'entreprise Dufry, leader mondial des duty free, dont la part de chiffre d'affaires liée à la vente d'alcool représente 17%. L'entreprise jouit d'un niveau de notation ESG de « A » chez MSCI, la positionnant dans la moyenne haute de son secteur, avec deux controverses mineures non liée à des pratiques commerciales répréhensibles en lien avec leur activité de vente d'alcool.

Non exposition du compartiment à des controverses de gravité sévère¹⁹

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 30/12/2022

Au 30/12/2022, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

¹⁶ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

¹⁷ Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

¹⁸ Taux de couverture : 92,78%

¹⁹ Source : Sustainalytics - Taux de couverture d'analyse : 84,54 %

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment SEXTANT GRAND LARGE sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

Bilan au 30/12/2022



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Quatre entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion²⁰ : META PLATFORMS*, TELEPERFORMANCE**, COMPAGNIE DE L'ODET et BOLLORE***

Taux de couverture d'analyse : 84,54%

***Cas Meta Platforms²¹**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenu le 12 octobre 2022.** En effet, la première controverse faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Dans un second temps, une autre controverse a mis en évidence l'impact significatif que pouvait avoir les plateformes Facebook et Instagram sur **le respect des droits de l'homme des utilisateurs** dans les pays en développement et des zones à risques.

Ainsi, une action collective a été menée devant les tribunaux suite au **scandale Cambridge Analytica (2018)** qui avait **exploité les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook sans leur consentement**. Ces informations auraient été utilisées en 2016 pour favoriser le

²⁰ Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion du 12 octobre 2022

²¹ Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

vote des électeurs américains en faveur de Donald Trump. Ces types d'actions n'ont cessé de se multiplier depuis (condamnation de Meta à 395.5 millions d'euros par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en janvier 2023). Ces sanctions coûteuses entraînent **un risque non négligeable de baisse du cours de bourse lié à la potentielle sortie d'autres affaires ainsi qu'à la future remise en cause de leur business model** (fondé sur les publicités ciblées qui risquent de devenir obsolètes rapidement) **par de nouvelles réglementations européennes.**

Par ailleurs, **Meta est accusée d'accorder une priorité supérieure à ses profits plutôt qu'à la qualité et la sécurité de ses produits.** Des documents internes ont fuité par la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaître que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes (conséquences néfastes sur la santé mentale des adolescents).

A la suite de ces événements les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion suivent étroitement les nouveaux événements liés à ces controverses, la qualité de la communication de crise de Meta ainsi que les actions correctives sur lesquelles s'engagent l'entreprise :

- Scandale Cambridge analytica : Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019. De plus, depuis la divulgation des fuites de données qui a impacté l'élection de D.Trump en 2016, Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Ils ont également divulgué ce changement avec une notification que chaque utilisateur a reçue avec un résumé de ce qui a changé et comment Meta peut collecter et partager les données utilisateur. Ils ont également indiqué très clairement que cette nouvelle politique ne leur permettra pas d'obtenir plus de données qu'auparavant et sera beaucoup plus robuste en ce qui concerne les fuites de données afin qu'un scandale Cambridge Analytica ne se reproduise plus.
- Impact des réseaux sociaux sur les adolescents : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement basée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que « contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, les adolescentes qui ont déclaré avoir lutté avec ces problèmes difficiles ont également déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu des expériences positives et négatives avec les réseaux sociaux. Nous effectuons des recherches internes pour trouver la meilleure façon d'améliorer l'expérience des adolescents, et nos recherches ont éclairé les changements de produits ainsi que de nouvelles ressources. En plus de mettre en contexte des résultats spécifiques, il est également essentiel de clarifier la nature de cette recherche. Cette recherche, dont certaines s'appuyaient sur les commentaires de seulement 40 adolescents, a été conçue pour éclairer les conversations internes sur les perceptions les plus négatives des adolescents à l'égard d'Instagram. Il n'a pas mesuré les relations causales entre Instagram et les problèmes du monde réel ». En outre, nous notons que Meta a fait la promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux. Lorsque nous comparons à TikTok, ce média ne fait pas de spécifique (hotlines, promotion, etc.) même si nous pouvons trouver des utilisateurs qui créent des vidéos sur ce sujet.

A la lueur des informations communiquées par Meta et l'analyse réalisée par le gérant en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise a commencé à mettre en place et une évaluation par MSCI qui classe les controverses en gravité « Modérée » et non « Sévère ».** Nous

maintenons toutefois la mise sous surveillance et notre suivi de l'évolution, ainsi que les effets des pratiques de l'entreprise en ce qui concerne le traitement des données personnelles et les nouvelles réglementations qui vont être mises en place.

****Cas Téléperformance²²**

La société Téléperformance, leader mondial des centres d'appel, a été mise sous surveillance le 10 novembre 2022 à la suite d'un événement générateur ayant fait chuter le cours de bourse à des niveaux records (-40%) pour un événement extra-financier à caractère social, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 3) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre V) en matière d'empêchement de la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance avec une action d'engagement.** En effet, la controverses remontée le 10 novembre dans un article du Time faisait état de la problématique de l'exposition à des risques psycho-sociaux des employés qui gèrent la modération des contenus mais également « **des tentatives de syndicalisation des travailleurs se sont heurtées à des intimidations et à des menaces** » (Colombia Is Investigating TikTok Partner Teleperformance | Time) **sur lesquelles le Ministère colombien du travail a lancé aussi l'enquête concernant des allégations d'antisyndicalisme**, fait ayant entraîné le statut en watchlist du Pacte Mondial en raison **des controverses remontées en Colombie mais aussi dans d'autres filiales du Groupe (ex. : Albanie, Pologne).**

Par ailleurs, l'entreprise étant connue comme étant défaillante sur le thème de la gestion du capital humain et de respect de droit du travail, **il subsistait en novembre un risque non négligeable de poursuite de baisse du cours de bourse.**

A la suite de cet événement les équipes de gestion et d'analyse ESG ont participé aux réunions de communication de crise à l'intention des investisseurs organisées par la Direction générale de Téléperformance et documenté le suivi du cas.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par la gérante en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise avait commencé à mettre en place mais qui n'étaient pas connues du marché. La communication de crise a par ailleurs été bien gérée et le cours de bourse a pu remonter à un niveau quasiment équivalent à celui d'avant crise en début d'année 2023.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques RH de l'entreprise, ainsi que sur les conclusions de l'enquête du Ministère du travail colombien.

*****Cas Compagnie de l'Odet / Groupe Bolloré²³**

La société française Compagnie de l'Odet, holding détenant 64% du capital du groupe Bolloré (multinationale de transport, pétrole, de logistique et de communication), a été placée par l'agence de notation Sustainalytics sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV) en matière d'atteinte au respect de la protection des droits internationaux de l'homme.** En effet, il est reproché au groupe Bolloré et donc à la Compagnie de l'Odet, d'être un actionnaire minoritaire mais significatif de la société Socfin (entreprise agro-industriel belge financière des caoutchoucs), qui a été accusée d'abus de droits humains sur les populations locales au Cameroun, Cambodge, Libéria, Nigéria et au Sierra Leone dans le cadre de l'exploitation de plantations d'hévéas en Afrique et en Asie afin de produire de l'huile de palme. En mai 2019, 10 ONG ont intenté une action en justice contre Bolloré afin de forcer l'entreprise à exécuter un plan d'action pour remédier aux violations présumées au Cameroun ; Bolloré a accepté ce plan après un processus de médiation de l'OCDE. Le même

²² Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

²³ Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

mois, quatre ONG représentant 22 communautés au Liberia ont déposé une plainte auprès de la Société financière internationale contre la filiale de Socfin, SRC, affirmant que l'entreprise avait utilisé l'argent de la Banque mondiale pour des acquisitions foncières illégales et d'autres violations des droits humains et du travail. Par ailleurs, au Nigeria, la communauté du royaume d'Okomu a protesté contre la saisie de terres sur lesquelles la filiale de Socfin, Okomu Oil Palm, continue d'opérer. Au même moment, un rapport publié en septembre 2019 par le gouvernement de la Sierra Leone concernant son enquête sur un conflit communautaire a révélé qu'une autre filiale de Socfin, SAC, était impliquée dans un certain nombre de violations des droits communautaires et de l'environnement. En 2020, l'ONG Mongabay a signalé qu'un rapport gouvernemental ayant fait l'objet d'une fuite révélait que l'accord conclu par Socfin avec le gouvernement de la Sierra Leone légitimait l'appropriation de terres communautaires sans demander le consentement adéquat des communautés. Les ONG ont également déposé des plaintes en 2021 et 2022 selon lesquelles des certifications RSPO ont été attribuées à tort à diverses plantations de Socfin en raison de multiples faux pas dans le processus de certification. On peut noter également comme éléments de contexte que Compagnie de l'Odet est par ailleurs elle-même exposée à des plaintes en justice pour des plantations détenues en direct mais qu'en revanche le groupe Bolloré est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.

A la suite de ces événements, l'entreprise a été mise sous surveillance interne chez Amiral Gestion fin 2021. Pour conserver le titre à l'époque, nous avons tenu compte du changement de génération progressif à la tête du groupe et de la profonde restructuration en cours pour attendre de voir quel en serait le résultat final en termes de périmètre et d'amélioration durable des pratiques. A ce titre, la sortie de la plus grande partie des activités africaines par Bolloré, qui faisaient également l'objet de nombreuses controverses, actée début 2023, est une étape notable. Les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont de plus suivi de près le déroulement et les différentes étapes des controverses de la Compagnie de l'Odet et de ses filiales et documenté le suivi du cas. Celui-ci sera présenté au prochain Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion au printemps 2023 afin de faire le point sur les mesures correctives prises par l'entreprise, l'évolution de son profil ESG et décider des mesures éventuelles à prendre.

Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE prend en compte depuis le 31-12-2022 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. Une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée le cas échéant afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille seront restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intégrera le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR. Cette annexe sera intégrée pour la première fois dans le document périodique de l'exercice 2023 qui paraîtra au S1 2024.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT GRAND LARGE			
Investissements les plus importants sur l'année 2022 ²⁴	Secteurs	% d'actifs	Pays
Kontron	Technologies de l'information	3,98%	Autriche
Meta Platforms (ex Facebook)	Services de communication	3,31%	Etats-Unis
Compagnie de l'Odet	Industries	3,03%	France
Berkshire A	Finance	2,97%	Etats-Unis
Alten	Technologies de l'information	2,85%	France
Vivendi	Services de communication	2,75%	France
MAP Aktif	Biens de consommation discrétionnaires	2,74%	Indonésie
Paypal	Technologies de l'information	2,67%	Etats-Unis
Casino	Biens de consommation de base	2,63%	France
Econocom	Technologies de l'information	2,53%	Belgique
HelloFresh	Biens de consommation de base	2,42%	Allemagne
Cibus	Immobilier	2,39%	Suède
Viel & Cie	Finance	2,31%	France
Hunter Douglas	Biens de consommation discrétionnaire	2,18%	Pays-Bas
Alphabet A (GOOGL US)	Services de communication	2,07%	Etats-Unis
Ixios Energy Metal	-	2,06%	France
TechnipFMC	Energie	1,93%	Grande-Bretagne
LG Household - Pref	Biens de consommation de base	1,87%	Corée du Sud
Sto - Pref	Matériaux	1,85%	Allemagne
Pinduoduo	Biens de consommation discrétionnaires	1,69%	Chine
TOTAL		50,24%	

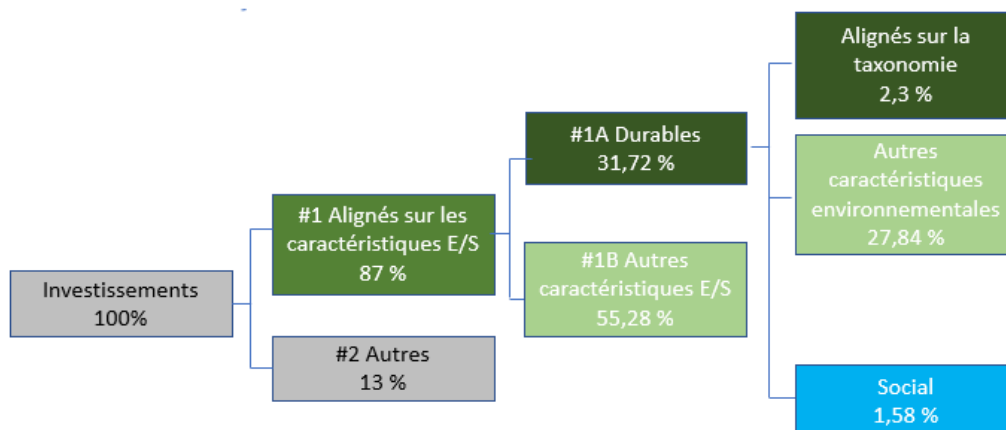
²⁴ Les principaux investissements retenus correspondent à la part maximum investie au cours de l'année 2022 représentant plus de 50% en cumulé

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

SEXTANT GRAND LARGE
(Portefeuille arrêté au 30/12/2022)

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du compartiment établie à 31,72 % sont présentés ci-dessous au travers des 10 lignes les plus contributrices.

SEXTANT GRAND LARGE			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 30/12/2022	Secteur	% d'actifs	Pays
KONTRON	Technologies de l'information	3,13 %	Allemagne
VIVENDI	Services de communication	2,22 %	France
PAYPAL	Technologies de l'information	2,15 %	Etats-Unis
VIEL & CIE	Finances	1,93 %	France
HelloFresh	Biens de consommation	1,64 %	Allemagne
STO PREF	Matériaux	1,49 %	Allemagne
CASINO	Biens de consommation	1,21 %	France
MANUTAN INTERNATIONAL	Biens de consommation	1,07 %	France
ALTEN	Technologies de l'information	1,01 %	France
JACQUET METALS	Industries	0,94 %	France

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires**, pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?



N.B. : Les données présentées dans cette partie sont conformes aux attentes de l'article 29 de la Loi Energie Climat en matière de contenus relatifs à l'Alignement Taxinomie.

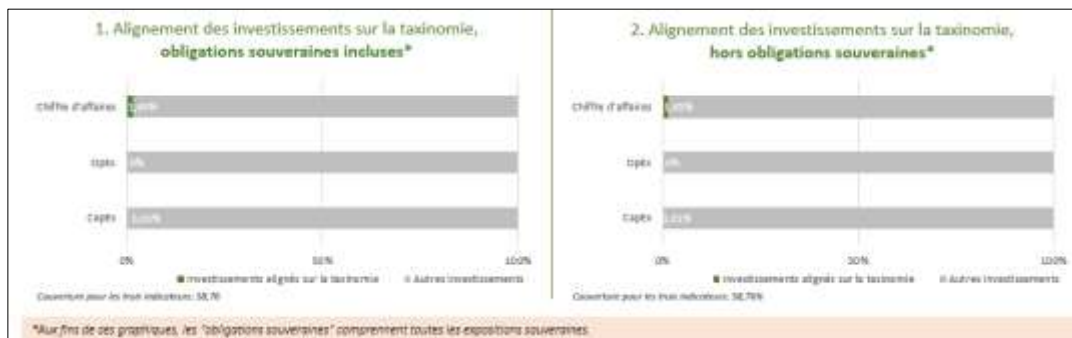
Les deux graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxinomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxinomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxinomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.*

Le compartiment SEXTANT GRAND LARGE n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication des données d'alignement reste à ce jour encore partielle sur le marché : la réglementation CSRD sur la partie relative à la publication par les entreprises de la part verte alignée ne sera obligatoire qu'à partir de décembre 2022.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

SEXTANT GRAND LARGE

Part des investissements alignées sur la taxonomie au 30/12/2022



* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 79% / Part de données reportées par les entreprises : 21%

SEXTANT GRAND LARGE
PART VERTE : 1,45 %

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte positive de 1,45%**, en progression depuis l'année dernière de +32% : en effet, la Part verte du compartiment au 30/12/2021 atteignait un alignement Taxonomie de 1.1%.

Les principaux contributeurs de la taxonomie pour l'ensemble du portefeuille sur la base de l'alignement fondée sur la part du chiffre d'affaires sont mentionnés ci-dessous :

SEXTANT GRAND LARGE			
Entreprises les plus contributrices à la Part Verte au 30/12/2022	Secteur	% du chiffre d'affaires	Nature d'activité éligible
UNIBAIL-RODAMCO	Immobilier	86.9	Contributrice ²⁵
NEXITY	Immobilier	78.47	Contributrice
STO PREF	Matériaux	11.67	Habilitante
THYSSENKRUPP	Matériaux	4.42	Habilitante
BOLLORE	Services de communication	0,08	Habilitante

²⁵ Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergies solaires ou éoliennes)

Focus sur le principal contributeur

UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

La part du chiffre d'affaires alignés sur la taxonomie de l'entreprise Unibail-Rodamco-Westfield provient de deux types d'activités, décrites ci-dessous :

Statut d'alignement des activités :

« Acquisition et propriété d'immeubles »

Constitutrice | CA éligible EUR 1,898 M (81,49%) | Pass (Do No Significant Harm) | Pass (Green Safeguards)

| Source : données estimées et reportées par l'entreprise - Unibail-Rodamco-Westfield SE Annual Report 2020 (FY2020)

Unibail-Rodamco-Westfield SE (URW), détient un portefeuille de propriétés commerciales de haute qualité, dont les deux tiers environ sont situés en Europe continentale. Plus de 90% des revenus de l'entreprise proviennent de loyers et les 10% restant de frais de gestion des partenaires d'investissement. Les propriétés louées par la société sont principalement des commerces, des bureaux, de propriétés de congrès et d'expositions et une catégorie autre. Au cours de l'exercice 2020, la société a déclaré 1 897.7 millions d'euros pour les loyers, 251.9 millions d'euros pour la promotion immobilière et la gestion de projets et enfin 179.1 millions d'euros provenant de services immobiliers et d'autres activités. Additionné, le total des revenus d'URW s'élève à 2 328.7 millions d'euros. Etant donné que l'entreprise a déclaré des revenus locatifs bruts s'élevant à 1 897.7 millions d'euros, la part de l'activité liée à l'acquisition et la propriété d'immeubles représente 81.5% du chiffre d'affaires total de l'entreprise au cours de l'exercice 2020.

Statut d'alignement des activités :

« Construction de nouveaux immeubles - Développement »

Constitutrice | CA éligible EUR 126 M (5,41%) | Pass (Do No Significant Harm) | Pass (Green Safeguards)

| Source : données estimées - Unibail-Rodamco-Westfield SE Annual Report 2020 (FY2020)

Unibail-Rodamco-Westfield SE (URW), détient un portefeuille de centres commerciaux de qualité, principalement situés en Europe continentale. Plus de 90% des revenus de l'entreprise proviennent de loyers et les 10% restant de frais de gestion des partenaires d'investissement. Pour l'exercice 2020, la société a déclaré des revenus provenant de la location brute à hauteur de 1 897.7 millions d'euros, de la promotion immobilière et gestion de projet à hauteur de 251.9 millions d'euros et 179.1 millions d'euros de services immobiliers et autres activités. Additionné, le total des revenus d'URW s'élève à 2 328.7 millions d'euros. Comme l'entreprise n'a pas donné plus d'informations sur les revenus provenant de la promotion immobilière et de la gestion de projet, nous estimons que 50% du chiffre d'affaires du secteur est lié à cette activité. Par conséquent, 126 millions d'euros ont été associés au développement de nouveaux bâtiments, représentant 5.4% du chiffre d'affaires total de l'entreprise pour l'exercice 2020.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Parmi les 1,15% d'investissements du portefeuille alignés à la taxonomie sur la part du chiffre d'affaires, **0,6% correspondent à des activités habilitantes captées par la part du chiffre d'affaires aligné**. Aucune entreprise figure dans la catégorie Activités de transition.

A noter que les activités bas carbone dites « contributrices » représentent aussi une part importante des investissements alignés du portefeuille et captés sur la part de CA, ce qui correspond à une **part significative de pure players de l'économie verte** en relatif de la part globale alignée constituée.

Part des investissements réalisés par types d'activités – Sextant Grand Large			
<i>Couverture : 58,76% - Source : Sustainalytics</i>	Activité contributrice	Activité de transition	Activité habilitante
Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
Part du Chiffre d'Affaires aligné	0,6%	0%	0,6%

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Se référer au tableau de Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Grand Large figurant supra.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

27,84 %


Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants²⁶, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 30/12/2022 27,84% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (3,13%), Vivendi (2,22%), Paypal (2,15%), Viel & Cie (1,93%), HelloFresh (1,64%), Casino (1,21%), Manutan International (1,07%), Alten (1,01%), Jacquet Metals (0,94%), HYVE group (0,93%).

²⁶ amiral gestion investissement durable note methodologique 012023 public version vf.pdf (amiralgestion.com)

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

1,58 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants²⁷, **le compartiment SEXTANT GRAND LARGE totalise au 30/12/2022 1,58 % d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Trigano (0,83%) et Aryzta Hybride (0,75%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **12,69 % de l'actif total** du portefeuille réel au 30/12/2022 et correspondait à des liquidités. Après un ajustement de cette part de liquidités sur un portefeuille sans dérivés (ces dernières représentant 8,41% de l'actif total), nous trouvons une catégorie « #2 Autres » **évaluée à 13%**.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

²⁷ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires des entreprises auprès desquelles nous investissons en actions et la pratique de dialogue-engagement ESG** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2022 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment est restitué ci-dessous.

Reporting vote 2022

Nombre d'AG votées	65
Pourcentage d'AG votées	100%
Nombre de résolutions votées	886
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	20%
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	11
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	6
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	29%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Transactions stratégiques : 55%
	Augmentations de capital : 55%
	Rémunération des dirigeants : 19%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Akwel, Alten, Benext-Yumeshin, Danieli, Dole, Korea Investment, Novagold, PCA Corp, Ping An Insurance, PT MAP Aktif, Shin Maint, Ubisoft, Unibail : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	Sea Ltd : 0%, Mitsubishi Logisnext : 20%, Hunter Douglas : 25%, Moderna, Netease : 33%, Bolloré : 46%, Companhia Brasileira de Distribuicao : 50%, Jacque Metal, Odet : 55%, Picanol, The Nature Holding, Royal Boskalis : 56%, Gérard Perrier : 60%

Statistiques clés

Pour le compartiment Sextant Grand Large, il apparaît, au titre de cette campagne, **un taux d'opposition de 20%**. Globalement, ce taux témoigne d'une gouvernance que nous jugeons satisfaisante. Comme évoqué dans le rapport de dialogue et d'engagement actionnarial, nous avons régulièrement eu un dialogue pré-AG avec les sociétés en portefeuille afin de mieux comprendre le bien-fondé de certaines résolutions. Les sociétés détenues en portefeuille améliorent également leur transparence année après année, ce qui explique ce taux d'approbation satisfaisant.

Néanmoins, **le taux d'opposition ressort bien plus élevé pour les résolutions relatives aux augmentations de capital (55%)**. Conformément aux lignes directrices de la politique de vote propriétaire d'Amiral Gestion, nous portons en effet une attention particulière aux résolutions de ce type, en particulier lorsqu'elles impliquent un risque de dilution significatif et/ou supprimant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Pour ce type de résolutions, nous préférons en effet connaître dans un premier temps les contours des projets sur lesquels elles portent avant de nous prononcer, afin de nous assurer qu'elles n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Reporting de dialogue et engagement ESG 2022

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également en matière de recherche d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2022, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement :

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2022 :			
18 Entreprises	21,3% Du portefeuille 30-12-2022	Engagements individuels et collaboratifs	Akwel, Business Brain Showa-Ota, Ceconomy*, Derichebourg*, DO & CO*, Econocom, E-Mart*, Groupe Crit, HelloFresh, Home24*, Korea Investments Holdings, Maruzen, PCA, Plastic Omnium, S&t, SAF-Holland*, SES Imagotag, Westwing*

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Répartition des démarches de dialogue et engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :







Pilier Environnement	Mesures favorables à la transition écologique, en particulier de réduction de GES	Akwel, Fnac Darty, LDC, SES Imagotag, Trigano, Voyageurs du Monde
Pilier Social	Dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (plan d'actionnariat salarié, plan d'attribution d'actions gratuites, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.).	Cegedim, Synergie
	Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion	HelloFresh, Plastic Omnium, SES Imagotag, Fnac Darty*, LDC*
Pilier Gouvernance	Meilleures pratiques de gouvernance (Rémunération juste et transparente, mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, diversité des dirigeants, Transparence, de pactes d'actionnaires, etc.).	Cegedim, Derichebourg*, Home24*, Motor Oil*, S&t, Synergie, PCA, Voyageurs du Monde, Westwing
Transparence ESG		Voyageurs du Monde

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Illustrations d'initiatives de dialogue – engagement ESG :

SES IMAGOTAG		
Pilier		Environnement
Durabilité des produits, stratégie de recyclage et participation au CDP		
<p>Sur la partie environnementale de la société, et en particulier sur la durabilité de ses produits, nos recherches nous ont permis de constater que ses produits n'étaient pas forcément les plus performants en termes de durabilité et que rien n'était prévu pour leur recyclage. En échangeant avec la société sur ce point, elle s'est montrée très proactive et avait déjà identifié ces manques, en partie adressés depuis.</p> <p>Enfin, nous avons sensibilisé la société sur la nécessité de mieux structurer ses données sur son impact environnemental et d'être plus transparente.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la campagne Disclosure du CDP qu'Amiral Gestion a soutenu en 2022, nous avons demandé à SES Imagotag de répondre au questionnaire Climat du CDP.</p> <p>SES est un acteur conscient, actif sur ces sujets et qui a fait preuve d'une bonne réceptivité au dialogue avec les actionnaires. Aussi, de premières avancées significatives dans la structuration de sa démarche RSE et en matière de reporting sont à mettre au crédit de l'entreprise au deuxième semestre 2022 : formalisation de plusieurs politiques, dont des politiques environnementale, droits humains et respect des droits au travail, un code de conduite pour sa chaîne d'approvisionnement, un reporting ESG. L'entreprise a par ailleurs obtenu la certification Or par Ecovadis.</p> <p>Enfin, suite à notre action d'engagement collaboratif en tant que lead pour la campagne Disclosure du CDP, SES a participé pour la première fois à la campagne en répondant au questionnaire.</p>		

HELLOFRESH		
Pilier		Social
<p>Echanges suite à des allégations sur l'exploitation de singes dans la culture de noix de coco en Thaïlande</p> <p>Suite à la parution d'un article sur le site de l'association PETA dénonçant le travail forcé des singes dans la récolte des noix de coco chez certains producteurs thaïlandais, nous avons interpellé le CFO de Hellofresh car la société était mentionnée dans l'article comme un acteur s'approvisionnant chez certains producteurs locaux. Nous avons été rassurés par la responsabilité et le professionnalisme de la société en la matière. Hellofresh était parfaitement au courant de l'existence de ces pratiques chez certains producteurs. Au moment de la parution de l'article controversé, Hellofresh avait déjà redirigé l'essentiel de ses achats de noix de coco vers le Sri Lanka afin de réduire son exposition aux producteurs thaïlandais. Sur les 19 marchés de la société, seulement 2-3 étaient encore partiellement fournis par la Thaïlande. L'intégralité des fournisseurs résiduels de Hellofresh en Thaïlande ont confirmé à la société qu'ils n'exploitaient pas de singes pour les récoltes. Malgré cela, Hellofresh continue de réduire sa dépendance à la Thaïlande, tout en hésitant de se désengager complètement du pays pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la société préfère travailler avec les fournisseurs restant pour adresser le problème 2) la société émet des réserves sur le fait d'arrêter entièrement ses approvisionnements sur un pays donné sur la base d'accusation générales qui ne reflètent pas toujours la réalité des partenaires avec lesquels Hellofresh travaille. Cela serait par ailleurs punitif pour les fournisseurs adoptant les bonnes pratiques. La démarche de l'entreprise nous paraît parfaitement constructive et adéquate. 		

SYNERGIE		
Pilier		Gouvernance
<p>Politique de rémunération et la suggestion de mettre en place un comité des rémunérations</p> <p>Nous avons échangé avec Synergie en amont de son Assemblée Générale 2021. Nos échanges ont notamment porté sur la politique de rémunération de ses dirigeants. Dans le cadre des enjeux de say-on-pay, et notre volonté d'avoir la transparence la plus totale sur les rémunérations en question pour l'année en cours des dirigeants du groupe : nous avons encouragé la société à mettre en évidence les montants en absolu des rémunérations fixes et éventuellement variables pour l'exercice en cours de ses principaux dirigeants. Si la société fait état de la plus grande transparence pour l'année « passée » dans ses rapports annuels, la société n'avait pas communiqué les montants pour l'année « en cours ».</p> <p>Afin de nous prononcer sur les résolutions de ce thème pour l'AG de la société, nous avons alors contacté la société. Nous avons compris que sur la rémunération fixe, la société ne prévoyait pas de modification matérielle de sa politique par rapport à l'année passée. Sur la partie variable, celle-ci est relativement très modeste au regard de la rémunération fixe. Nous avons précisé à la société que nous ne sommes pas du tout défavorables à la mise en place d'une rémunération variable mais que nous sommes toutefois attentifs aux montants en jeu, et aux critères et objectifs associés.</p> <p>Nous avons rappelé, comme lors de nos précédents échanges (cf. rapport de dialogues et d'engagements 2021) que ces travaux pouvaient être coordonnés par un comité des rémunérations. La société ne dispose pas à ce jour d'un tel comité, mais nous l'encourageons à le mettre en place.</p>		

Démarches de dialogue et d'engagement collaboratives :



En 2022, Amiral Gestion a rejoint la campagne de « non-divulgence » (Non-Disclosure Campaign) du CDPI. Organisée annuellement, 263 investisseurs issus de 29 pays participent à la campagne cette année, afin d'inciter les entreprises à renseigner davantage d'informations sur leurs impacts environnementaux au travers des questionnaires du CDP. La transparence des entreprises est essentielle pour orienter les capitaux vers la transition vers une économie durable et respectueuse des engagements internationaux des accords de Paris.

Cette campagne vise les 1 400 entreprises les plus émettrices au monde. D'après les estimations du CDP, elles émettent collectivement plus de 4 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e) par an.

La transparence est un enjeu clé que nous partageons avec tous les investisseurs et acteurs de la finance, raison pour laquelle Amiral Gestion a souhaité rejoindre l'engagement collaboratif mené par le CDP.

En 2022, Amiral Gestion a participé à la campagne Disclosure du CDP auprès de 15 entreprises au total du fonds Sextant Grand Large, dont 7 entreprises en tant que lead investor et 8 en tant que co-signataire :

Entreprise	Engagement Amiral	Réponse entreprise
Akwel	Lead Investor	A participé à la campagne et a obtenu son premier score : C
Ceconomy*	Lead Investor	A participé à la campagne et a obtenu son premier score : B-
Econocom	Lead Investor	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Jacquet Metals	Lead Investor	L'entreprise n'a pas participé cette année
LDC*	Lead Investor	L'entreprise n'a pas participé cette année
SES ImagoTag	Lead Investor	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Trigano	Lead Investor	L'entreprise n'a pas participé cette année
Cegedim	<i>Co-signataire</i>	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Groupe Crit	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
HelloFresh	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Korea Investments Holdings*	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Moderna Inc. *	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Motor Oil*	<i>Co-signataire</i>	A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année
Sto - Pref	<i>Co-signataire</i>	L'entreprise n'a pas participé cette année
Synergie	<i>Co-signataire</i>	A participé à la campagne et a obtenu son premier score : D

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

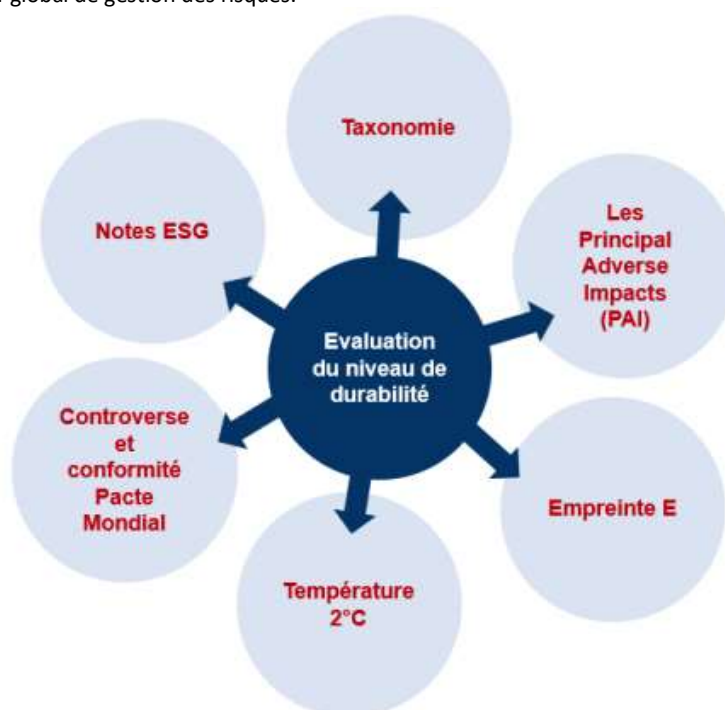
- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

**ANNEXE COMPLEMENTAIRE
 PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES DE DURABILITE**



1) Identification, évaluation et priorisation des risques ESG

Amiral Gestion renforce fortement la mesure de la durabilité de ses portefeuilles avec le déploiement de métriques à fort enjeu réglementaire figurant ci-dessous. Au moins 5 premiers indicateurs en cours de détermination seront intégrés en première phase d'implémentation dans notre nouvelle approche d'évaluation du profil ESG des entreprises fondées sur la double matérialité au sein de notre analyse fondamentale en cours d'évolution de manière incrémentale entre 2022 et 2024, puis l'objectif sera d'en décliner le maximum au sein de notre dispositif global de gestion des risques.



En effet, les éléments suivants sont intégrés progressivement au sein du dispositif global de gestion des risques d'Amiral Gestion :

- Suivi de dépassement des ratios et limites liés aux règles d'investissement durable et responsable applicables aux fonds selon les mentions figurant dans leur prospectus et annexe précontractuelle SFDR présentant leurs engagements extra-financiers.
- Sur le plan climatique :
 - o Le suivi du risque physique et du risque de transition identifiés et traités comme des risques de marché. Leur évaluation se fait au moyen de la cartographie des risques qui évalue un risque brut puis ensuite un niveau de risque résiduel net (après identification d'un dispositif de réduction du risque) sur la gestion pour compte de tiers (par fonds/mandat).
 - o Le suivi des actifs dits échoués (« stranded assets ») en lien à une exposition à des secteurs ou activités pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou d'une transformation en « passifs » non anticipés ou prématurés, du fait de la transition vers une économie décarbonée ou tendant vers les investissements durables promues par l'Union européenne dans le cadre la règlement Disclosure nous imposant de mettre à jour régulièrement les critères d'identification de ces actifs et nos politiques d'investissement responsable et environnementale.

2) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

Le processus d'évaluation quantitative des impacts financiers des risques de durabilité (intégrant si possible l'évaluation de la proportion des actifs exposés sur le court moyen et long terme et l'impact sur la valorisation des portefeuilles) est un objectif à moyen terme de par la complexité liée à la disponibilité des données et à la stabilisation des méthodes de calcul pour révéler des résultats pertinents. Les risques déterminent de manière indépendante avec un travail collectif avec l'équipe ESG les indicateurs et les sources de données de recherche climat et biodiversité en cherchant à allier pertinence de la donnée et bon taux de couverture, ce qui est un challenge sur le profil des nos investissements très orientés small-mid caps, voire implantés dans des pays émergents pour certains de nos portefeuilles, ne permettant pas un accès facilité à une donnée homogène fondée sur des données réelles.

3) Focus sur les risques climatiques et biodiversité

Les risques climatiques sont évalués pour nos fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9 ainsi que sur le portefeuille agrégé d'Amiral Gestion (cf. Rapport ESG et Climat 2022 disponibles sur le site internet d'Amiral Gestion). L'exposition aux risques de biodiversité est captée à ce jour à travers la mesure de l'indicateur d'empreinte environnementale et le suivi des controverses en la matière.

Dans la perspective de pouvoir estimer l'impact financier des principaux risques de durabilité, d'améliorer en continu la qualité de notre recherche, mais également en préparation de la mise à jour de notre politique environnementale prévue pour 2024, notre objectif 2023 est de lancer une consultation agences en matière de données de recherche climat et biodiversité.

4) Plan d'action de réduction des risques

Notre plan de réduction des risques de durabilité est un objectif 2024 dans le cadre de la mise à jour de notre Politique IR et de notre Politique Environnementale.

Nous prévoyons dans ce contexte que le dispositif de réduction des risques pourra être un ensemble de seuils d'alerte quantitatifs sur des facteurs de risques (par exemple les risques physiques et de transition mesurables des investissements) permettant aux gérants d'effectuer soit un acte de gestion soit d'approfondir une analyse si besoin. La cible est de l'implémenter opérationnellement au cours de l'année 2023 en fonction de ce qui aura pu être fait en matière d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques de durabilité.

Par ailleurs, il est à noter que la gestion de nos fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9 impose d'ores et déjà un respect des caractéristiques environnementales et sociales et d'objectifs d'investissement durable des fonds concernés représentant la majeure partie de nos encours sous gestion, ce qui limite l'exposition aux risques de durabilité avec une dynamique de réduction non formalisées stricto sensu mais qui s'opèrent de fait par la gestion en raison de contraintes ex-ante (ex. : respect des politiques sectorielles et normatives) et des contrôles ex-post de premier et second niveau.